

## Extrait du registre des décisions

Bureau du 18 mai 2017

**Objet : RS - Cession d'un véhicule de collecte des déchets**

- date de convocation le 12 mai 2017
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-sept, le jeudi dix-huit mai à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 37

<b>Aillon-le-Jeune</b>	Philippe Trepier
<b>Aillon-le-Vieux</b>	Christian Gogny
<b>Arith</b>	Pierre Gerard
<b>Barberaz</b>	
<b>Barby</b>	Catherine Chappuis
<b>Bassens</b>	Alain Thieffenat
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	Jean-Luc Berthalay
<b>Challes-les-Eaux</b>	Daniel Grosjean
<b>Chambéry</b>	Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Pierre Perez
<b>Cognin</b>	Suzanne Boucher
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	Marie Perrier
<b>Ecole</b>	Annick Bonniez
<b>Jacob-Bellecombette</b>	Brigitte Bochaton
<b>Jarsy</b>	
<b>La Compôte</b>	Jean-Pierre Fressoz
<b>La Motte-en-Bauges</b>	Damien Regairaz
<b>La Motte-Servolex</b>	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Sylvie Vuillermet
<b>La Ravoire</b>	Marc Chauvin
<b>La Thuile</b>	
<b>Le Châtelard</b>	Pierre Hemar
<b>Le Noyer</b>	
<b>Les Déserts</b>	Michel André
<b>Lescheraines</b>	
<b>Montagnole</b>	Jean-Maurice Venturini
<b>Puygros</b>	
<b>Saint-Alban-Leysse</b>	Michel Dyen
<b>Saint-Baldoph</b>	Christophe Richel
<b>Saint-Cassin</b>	
<b>Sainte-Reine</b>	
<b>Saint-François de Sales</b>	Maryse Fabre
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Bernard Januel
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	Jean-Marc Léoutre
<b>Saint-Sulpice</b>	Louis Caille
<b>Sonnaz</b>	Daniel Rochaix
<b>Thoiry</b>	Jérôme Esquevin
<b>Vérel-Pragondran</b>	Jean-Pierre Coendoz
<b>Vimines</b>	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Philippe Gamen à Xavier Dullin - de Patrick Mignola à Marc Chauvin - de Benoit Perrotton à Josiane Beaud - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot - de Florence Vallin-Balas à Catherine Chappuis

- conseillers excusés : 10

François Blanc - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Michel Dantin - Albert Darvey - David Dubonnet - Philippe Dubonnet - Pierre Duperier - Gérard Marcucci - Dominique Pommat

## **Bureau du 18 mai 2017**

délibération n° 070-17

objet **RS - Cession d'un véhicule de collecte des déchets**

---

Daniel Rochaix, vice-président chargé des déchets ménagers et assimilés et des programmes de prévention, indique que le parc de véhicules de collecte des ordures ménagères doit régulièrement être renouvelé.

A cette occasion, il est nécessaire de réformer certains véhicules arrivés en fin de vie ou qui ne sont plus adaptés ou utilisés. Plusieurs possibilités s'offrent à la collectivité : revente aux enchères sur une plate-forme internet ou encore via un repreneur en direct.

En l'espèce, la Ville de Chambéry fait une proposition de reprise pour un camion grue à benne ampliroll datant de 2003 (n° 2801 immatriculé AX 920 QH) qui servait à collecter le verre et qui doit être remplacé pour un montant net de 15 000 €.

Il est proposé d'approuver la cession de ce véhicule.

**Vu** les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés,

**Vu** la délibération n° 010-17 C du Conseil communautaire du 9 janvier 2017 déléguant au Bureau la cession des biens meubles comprise entre 10 000 € HT et 500 000 € HT,

**Vu** l'avis de la commission de la gestion des déchets ménagers et assimilés du 16 mai 2017,

**Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**Article 1 :** **accepte** la cession du camion grue n° 2801 immatriculé AX 920 QH à la Ville de Chambéry pour un montant net de 15 000 €,

**Article 2 :** **autorise** le président ou son représentant à signer les documents à intervenir,

**Article 3 :** **dit** que le véhicule fera l'objet d'une sortie de l'actif,

**Article 4 :** **dit**, en application de l'article L.5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,  
Xavier Dullin

## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 070-17

Objet de l'acte : RS - Cession d'un véhicule de collecte des déchets

Thème Préfecture : 3 - Domaine et patrimoine 2 - Alienations 2 - Autres cessions

Date de l'acte : 18 mai 2017

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20170518-lmc1H19518H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H19518H1

Date de transmission en Préfecture : 02 juin 2017

Date de réception en Préfecture : 02 juin 2017